



LE MAISNIL

Canton de Lomme

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

Novembre 1989



PRESENTATION

La commune de Le Maisnil est située à une dizaine de kilomètres de Lille, à égale distance d'Armentières et de la Bassée.

Elle compte moins de 500 habitants.

Elle a connu jusqu'à ces dernières années une croissance régulière en logements (8 à 10 maisons par an) due à son caractère rural et à la proximité de bassins d'emplois.

Constant souci de la Municipalité, le cadre de vie de la commune a été particulièrement bien préservé, les lotissements intégrés à l'urbanisation ancienne, les plantations valorisées et les opportunités foncières saisies au profit de la création d'un centre communal comprenant bâtiments et espaces publics de qualité.

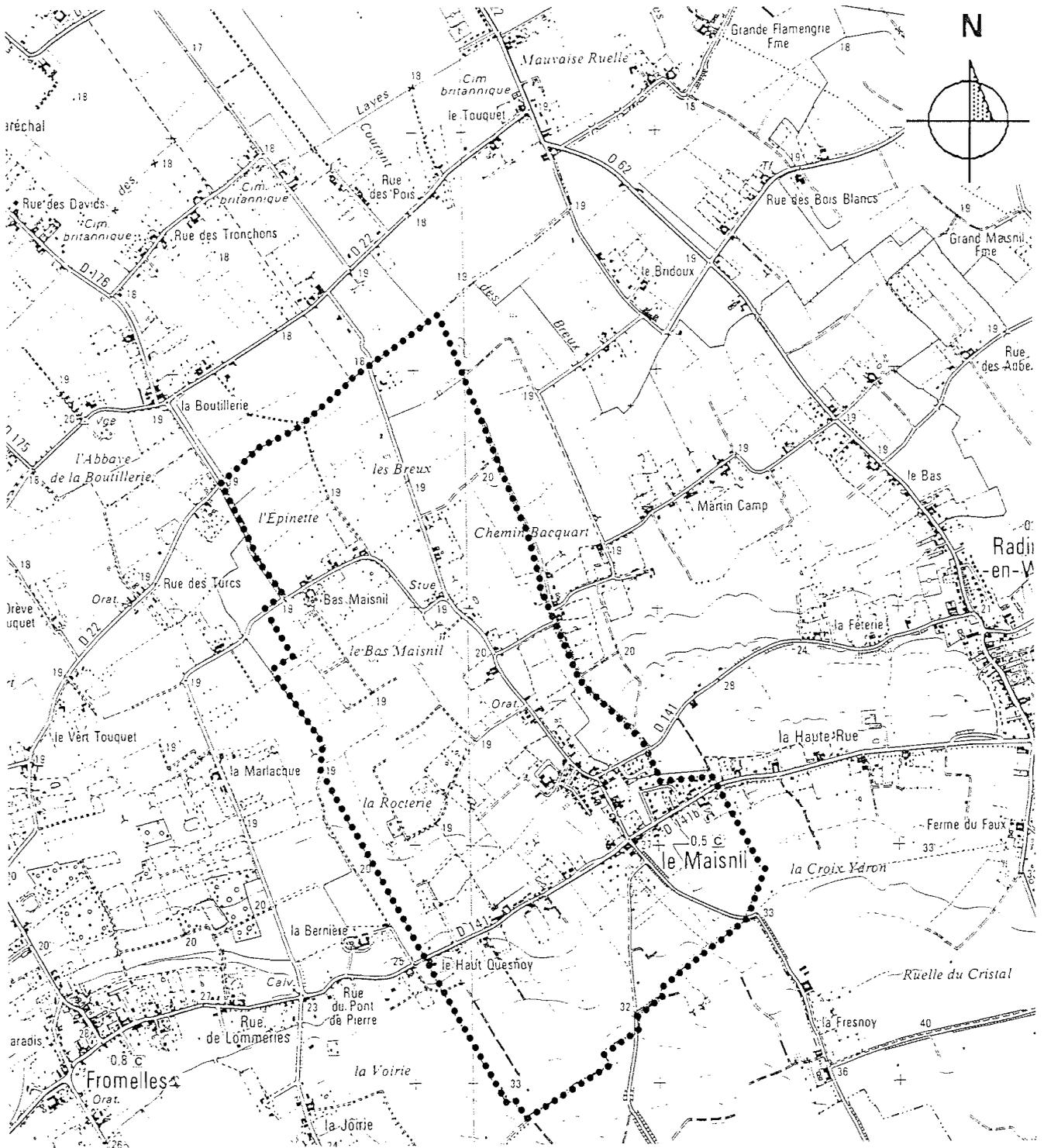
Aujourd'hui, la nouvelle politique départementale en faveur du cadre de vie va permettre à la commune de mettre en place un ensemble de projets cohérents sur trois secteurs déterminants :

- la départementale 141 b
- le centre de la commune
- la voie de desserte principale.

A ces projets, et dans le souci de faire participer la population à l'amélioration du cadre de vie, plusieurs opérations pourront être associées.

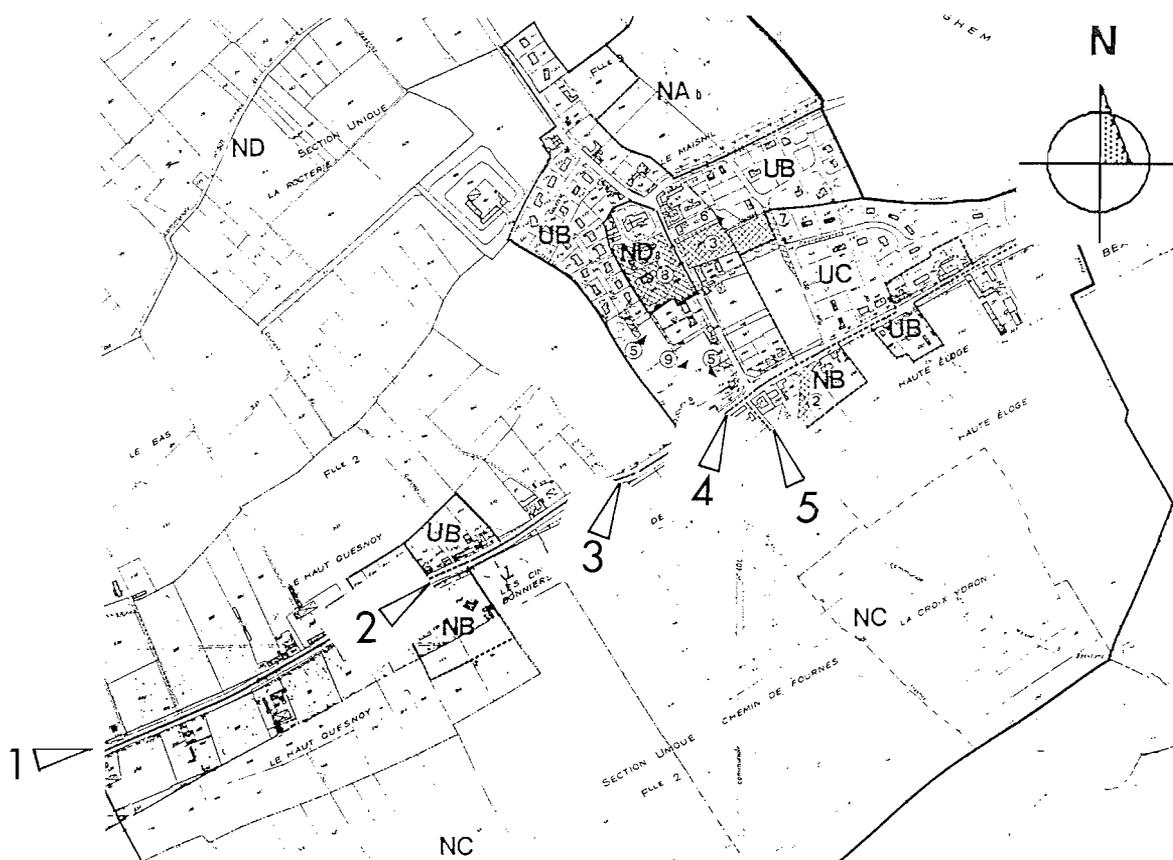
- Présentation des projets aux habitants à l'occasion d'une manifestation communale.
- Animation dans l'école primaire, par l'école des Passemurailles du C.A.U.E., d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (ces ateliers se font à la demande des enseignements).
- Création d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères destiné à sensibiliser les habitants à leur patrimoine.

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I. G. N. Echelle 1/25000

PAYSAGEMENT DE LA DEPARTEMENTALE 141 b



Angles de vue des photos

Echelle 1/10000

La départementale 141 b dessert le secteur rural compris entre Lomme, La Bassée et Armentières. Elle traverse Le Maisnil en épargnant le centre de la commune.

Quelques bâtiments se sont implantés progressivement le long de la voie créant des brèches qui laissent apparaître des terres agricoles.

Assurer une continuité entre les secteurs bâtis.

L'accès à Le Maisnil depuis Fromelles se caractérise par une densification progressive du bâti et des plantations à mesure que l'on approche du centre.



1



2

Cependant une coupure nette vient rompre cette continuité : en l'absence de tout bâtiment et de tout aménagement paysager, le secteur agricole investit l'espace et provoque une séparation entre deux zones urbanisées de la commune.

Par ailleurs certains délaissés créent aussi des ruptures très dévalorisantes pour le site.



3

La création d'une frange végétale le long de la départementale 141 b permettrait de mettre en valeur les entrées dans la zone urbanisée de la commune, de préserver la continuité du domaine bâti et de donner une première image de la commune très verdoyante.

Signaler le carrefour d'entrée dans le centre communal.

L'absence de traitement aux abords du carrefour d'entrée dans le centre communal, la proximité d'espaces résiduels non aménagés, empêchent la lecture facile de ce carrefour.

Il convient donc de signaler la présence du carrefour et d'en faire une séquence essentielle du parcours de la D 141 b.



4



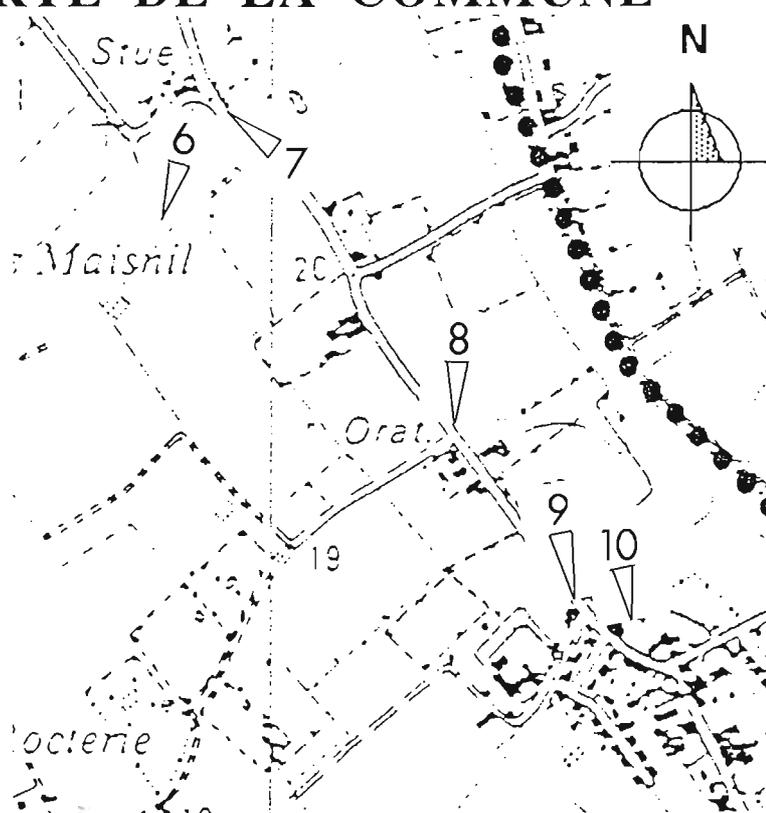
5

Une esquisse d'aménagement permettrait à la municipalité de réserver certains emplacements au P. O. S. s'il en est besoin, de réaliser l'opération au fur et à mesure des opportunités de façon à renforcer l'unité du village, de signaler son centre et de valoriser son image auprès des automobilistes qui empruntent la départementale 141 b.

LA VOIE DE DESSERTE DE LA COMMUNE

L'axe de desserte principale de la commune par la faible fréquentation automobile ainsi que la qualité de son environnement offre aux promeneurs un cheminement paisible ponctué d'édifices religieux.

La mise en valeur de ce parcours peut se faire dans la recherche d'un aménagement homogène (mobiliers urbains, éclairage..) permettant son identification.



Angles de vue des photos échelle 1/10000



6



7



8



9



10

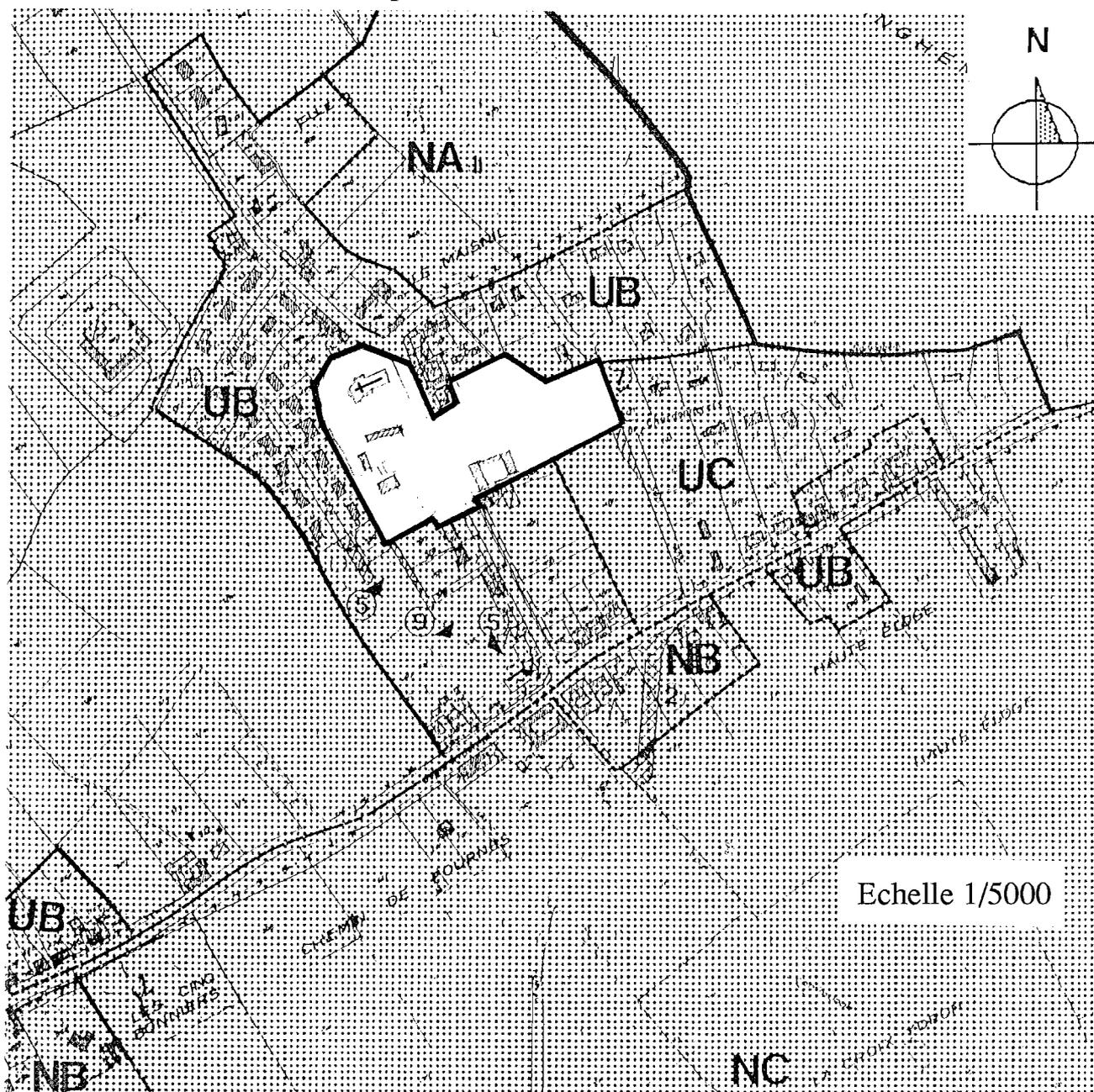
Un avant projet sommaire sur ce site permettrait à la municipalité de réaliser progressivement les aménagements en fonction de possibilités financières de la commune et de profiter des opportunités créées par les travaux à réaliser aux abords de la mairie, bénéficiant "d'économies d'échelles".

LE CENTRE DE "LE MAISNIL" : UN JARDIN

Le cœur de Le Maisnil se caractérise par 2 thèmes valorisants :
le centre et le jardin.

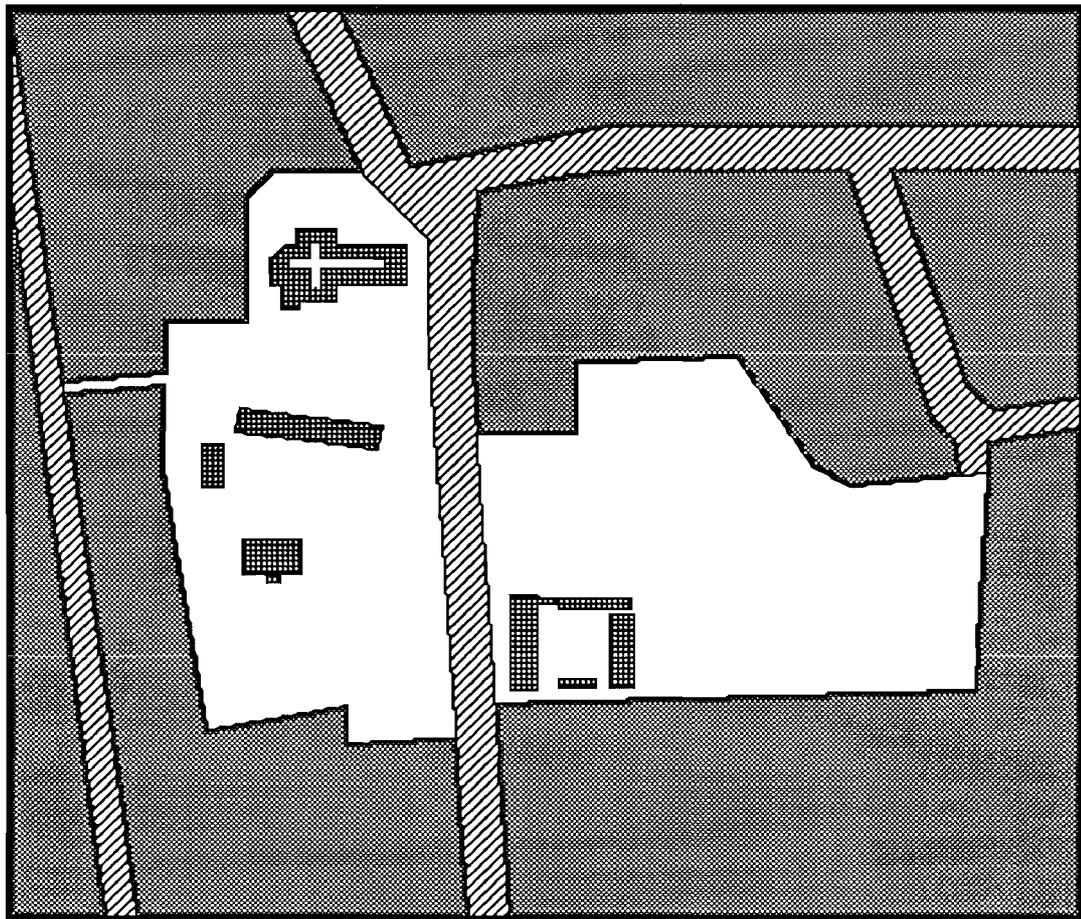
- C'est un centre pour trois raisons essentielles :
 - Il se situe au centre géographique de la commune et de l'ensemble des espaces bâtis.
 - Il est traversé par la voie de desserte communale et par plusieurs circulations piétonnes faisant de cet espace le lieu de rencontre principal de Le Maisnil.
 - L'ensemble des bâtiments publics municipaux y sont présents ; la mairie, l'église, l'école, le foyer rural, etc.

- C'est un vaste jardin planté d'arbres et d'arbustes en plein centre de la commune et cerné d'espaces résidentiels.



Les Circulations dans le jardin.

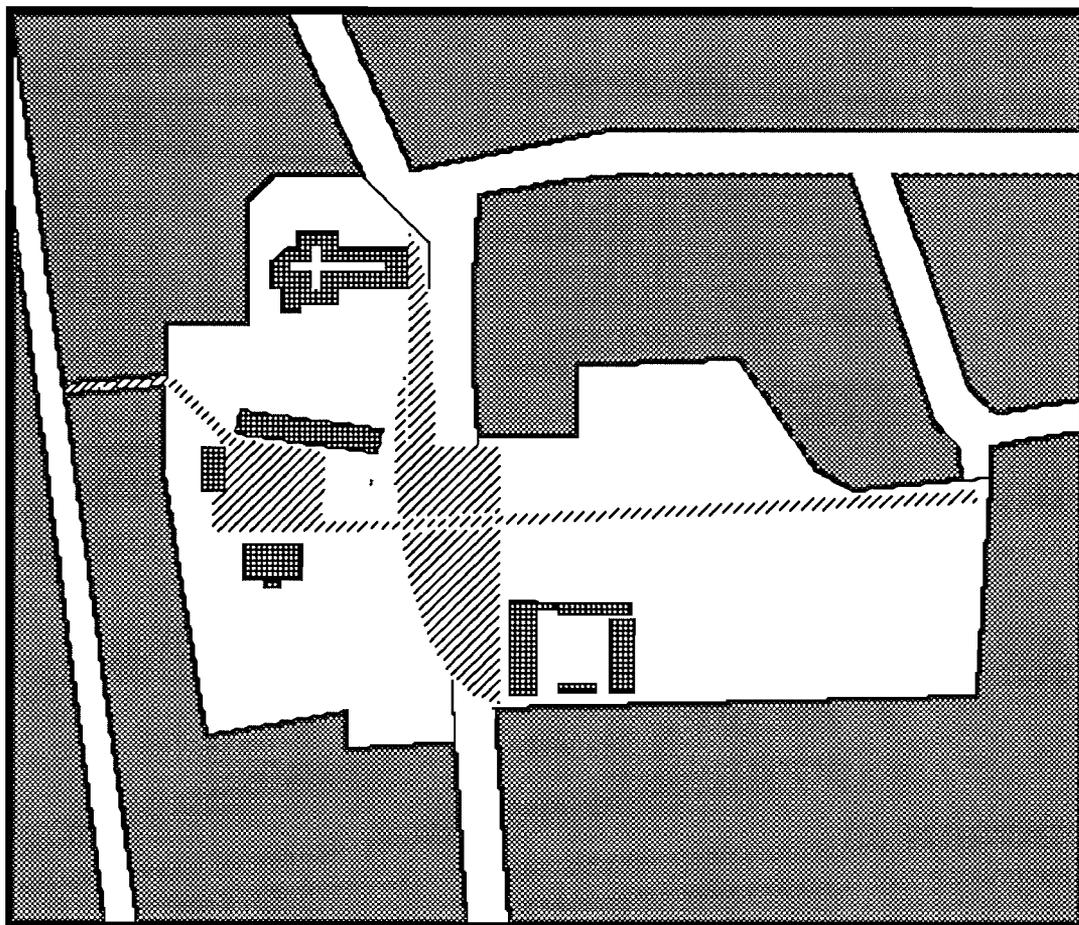
Actuellement, la desserte communale sépare brutalement le jardin en deux parties distinctes et empêche toute continuité physique et visuelle d'un espace à l'autre. En outre, cette rupture est accentuée par la disparition visuelle du jardin de la mairie masqué par une clôture végétale et grillagée.



Echelle 1/2000

Par ailleurs, les circulations piétonnes sont discontinues et manquent de clarté dans leurs rapports entre elles.

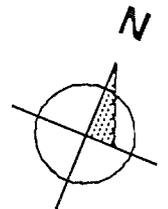
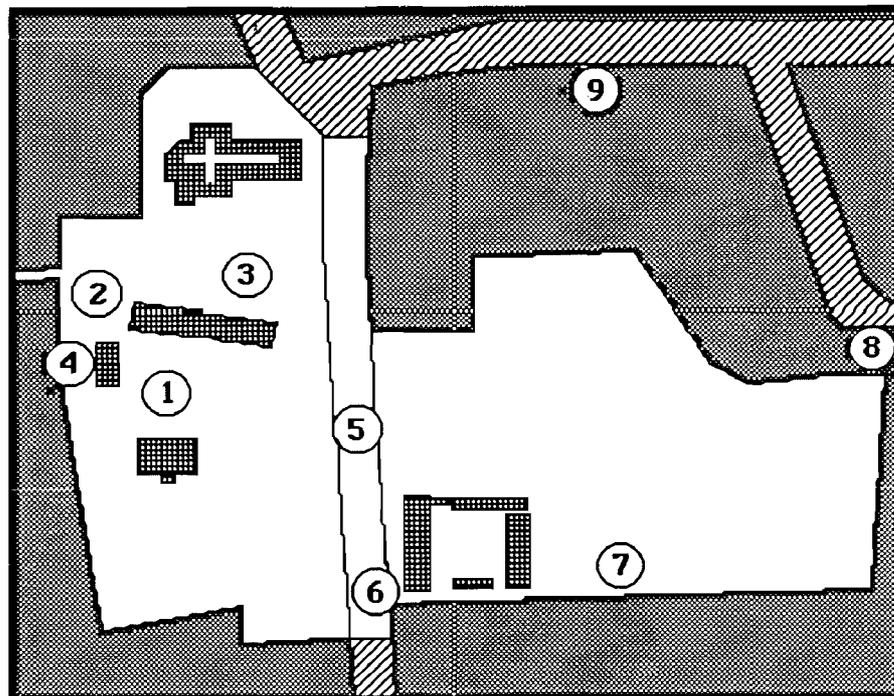
Un système de cheminements piétonniers pourrait traverser le jardin selon les axes Est-Ouest et Nord-Sud en reliant entre eux les lieux importants du centre : la mairie, l'école, le foyer rural, l'église et les accès depuis les lotissements résidentiels.



Echelle 1/2000

Toutefois, la mise en place de ce schéma urbanistique suppose plusieurs actions conjointes :

- | | |
|--|---|
| - Créer la place de la mairie | 1 |
| - Ouvrir un accès à l'Ouest | 2 |
| - Valoriser le chemin entre le foyer rural et l'église | 3 |
| - Aménager un lieu agréable près des douves | 4 |
| - Clarifier la rencontre piétons-automobiles | 5 |
| - Valoriser le passage à droite de l'école | 6 |
| - Supprimer ou masquer les lieux délaissés à proximité du jardin | 9 |
| - Paysager et équiper le parc à l'Est | 7 |
| - Structurer l'accès à l'Est | 8 |



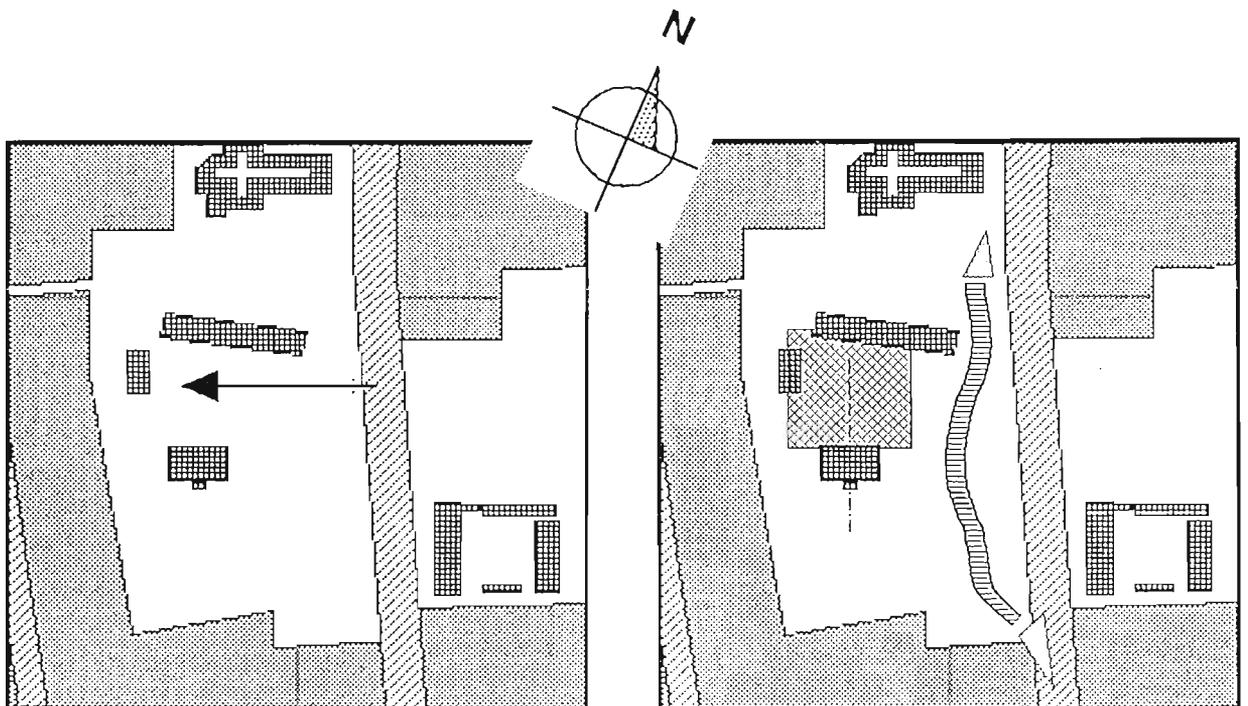
Echelle 1/2000

- Créer la place de la mairie

Il est essentiel de créer une place publique accessible à tous, face à la mairie qui pourrait devenir un lieu de rencontre. Elle mettrait en valeur la mairie ainsi que son environnement et s'affirmerait comme le moment fort du jardin.



Elle marquerait l'axialité de la mairie car actuellement, l'espace est orienté, par l'accès actuel, vers un bâtiment inutilisé et en mauvais état. Il semble donc indispensable dans un premier temps de redonner un peu de fraîcheur à ce bâtiment et dans le futur de le réhabiliter.



Accès actuel

Echelle 1/2000

Accès envisageable

Echelle 1/2000

- Ouvrir un accès à l'Ouest



L'accès depuis le passage venant de la rue de la Garenne aboutit sur un espace délaissé et encombré alors qu'il pourrait offrir une ouverture vers la mairie. En effet, le passage quotidien des enfants ou des adultes sur la place de la mairie, créerait une ambiance plus vivante.



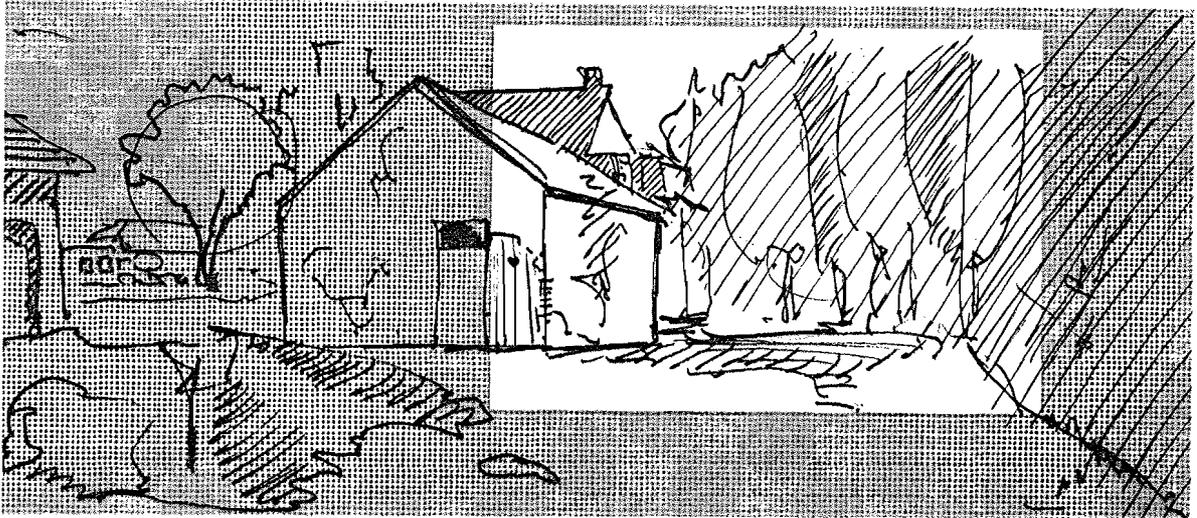
Il serait souhaitable de dégager cet espace afin qu'il fasse partie intégrante du jardin et qu'il permette le passage d'un espace à l'autre.

- Valoriser le chemin entre le foyer rural et l'église

Le plaisir et la cohérence d'un jardin ne peuvent être assurés que si l'ensemble de ses lieux présentent un traitement particulièrement soigné. Il n'est donc pas concevable de garder un espace délaissé ; l'arrière du foyer rural devra être nettoyé et structuré à l'image de l'ensemble du jardin pour offrir une nouvelle façade participant à l'agrément des différents passages.



- Aménager un lieu agréable près des douves.



De même que derrière le foyer rural, l'espace situé entre la douve et le petit bâtiment près de la mairie reste actuellement résiduel et presque impraticable.

Pourtant il pourrait offrir un lieu en liaison avec la place de la mairie, mais aussi à l'écart des diverses activités de celle-ci. Il serait plus calme, plus ombragé, et permettrait un rapport plus proche avec la douve ainsi qu'une extension de la place autour d'un petit bâtiment pittoresque.

- Clarifier la rencontre piéton - automobile



On peut remarquer la force avec laquelle le chemin Est-Ouest se dirige vers la mairie dont on aperçoit le pignon. Mais à l'approche de la voirie automobile, il se disperse pour se perdre totalement dans un univers qui semble consacré à la voiture.



Pourtant, l'intersection de la voie de desserte communale avec le chemin est l'un des lieux les plus importants pour assurer l'entité du parc en raison de l'impact qu'il doit avoir sur l'automobiliste qui franchit cet espace et en raison des fonctions qu'il peut remplir.

Il semble donc indispensable de structurer ce lieu afin que l'automobiliste se sente toléré sur un espace sensible et aménagé pour le piéton.

L'élaboration d'un objet rassemblant l'abribus, la cabine téléphonique, les panneaux d'affichages, pourrait mettre en scène le passage du chemin et le renforcer.



Par ailleurs, le jardin pourrait accueillir une circulation piétonne Nord-Sud qui se substituerait au trottoir bordant la route.

Quelques vagues végétales déferlant sur ce trottoir pourraient affirmer la présence du jardin aux abords de la voie automobile, permettre le creusement d'alvéoles de stationnement et enfin protéger ce chemin du passage des voitures.



Ce parcours pourrait être légèrement sinueux afin de fleureter avec des lieux spécifiques : la place de la mairie, un accès vers l'école, la rencontre de l'autre chemin, le parvis de l'église, etc. Actuellement, il aboutit dans un endroit pittoresque, ombragé et fleuri, mais barré artificiellement alors qu'une allée semble déjà se dessiner entre la haie du cimetière et l'alignement d'arbres.



- Valoriser le passage à droite de l'école

Tel que l'on a déjà pu le dire à propos de l'arrière du foyer rural ou du petit bâtiment proche de la mairie, aucun lieu ne peut être délaissé sans nuire aux plaisirs et aux valeurs d'un jardin.

Or, ce passage le long de l'école est la première chose que l'on voit à l'entrée du jardin en venant de la D 141b, alors qu'un travail soigné de plantation précède ce parcours, à droite, le long de la desserte communale.



- Supprimer ou masquer les lieux délaissés à proximité du jardin

Conserver ce type de site au cœur de Le Maisnil ne peut que nuire à l'impression agréable qu'offrirait le centre communal et son jardin.

Il faut donc inévitablement montrer ces attitudes individuelles et trouver des solutions satisfaisant chacun d'entre nous.



- Structurer et équiper le parc à l'Est.

Le jardin nous offre une série de tableaux composés d'une alternance de masses végétales et d'édifices publics qui jouent sur des plans successifs.



Cependant, le jardin se perd subitement dans une brèche béante ouverte sur des terrains qui contredisent les caractéristiques urbaines environnantes.



La fermeture de cette brèche, par la plantation de végétaux et la création d'espaces liés aux loisirs (tennis, terrains de boules, etc), reconstituerait un front partiel renvoyant le regard sur le jardin.

L'élaboration, en relation avec les souhaits de la population, d'un programme cohérent d'équipements de loisirs (tennis, marelle, etc) donnera les bases de la composition paysagère de cet espace.

- Structurer l'accès à l'Est

On peut remarquer l'absence de traitement de l'extrémité du chemin car le sentier est interrompu brutalement par une vague de macadam.



Il faut que ce lieu manifeste avant tout la présence du jardin pour que celui-ci pénètre au maximum l'espace bâti.

Le recours à des panneaux signalétiques en ce lieu montre bien l'absence de structure privilégiant la fonction piétonne du jardin.

Il est bien évident que chacun de ces points cités nécessite un aménagement particulier et qu'un avant projet sommaire de l'ensemble permettrait dans un premier temps de montrer et d'évaluer les possibilités réelles du centre de Le Maisnil.